

	<b>REGLEMENT OFFICIEL</b> <b>TROPHEE DEPARTEMENTAL</b> <b>JEUNES (TDJ 59)</b> <b>SAISON 2016 – 2017</b>	Adoption : CA Entrée en vigueur : 01/09/16 Nombre de pages : 5
--	--	--

### **Article 1 : Généralités**

Pour la saison sportive 2016/2017, le Comité Départemental du Nord de Badminton organise un Trophée Départemental Jeune dénommé : TDJ59.

Il est composé de huit étapes maximum réparties sur l'ensemble du territoire dont l'accueil est délégué aux clubs dans les conditions définies par le présent règlement.

L'ensemble des étapes seront créés dans Poona et la plateforme d'inscription Badnet par les services du Comité Départemental après attribution de chacune des étapes aux clubs locaux.

### **Article 2 : Participation**

Les étapes du Trophée Départemental Jeunes sont uniquement ouvertes aux clubs implantés sur le Département du Nord et à leurs licencié(e)s.

Seuls peuvent être admis à participer aux étapes du Trophée Départemental, les joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFBaD, pour la saison en cours ne faisant l'objet d'aucune mesure de suspension et disposant du certificat médical nécessaire.

A titre exceptionnel, le Comité Départemental pourra décider d'ouvrir une ou plusieurs étapes de cette compétition à une délégation de joueurs issus de la Belgique et ce dans le cadre d'un accord transfrontalier définit par avance.

Sont concernées par ce TDJ59, les catégories suivantes :

- Cadet - ouvert aux Cadet, Minime et Benjamin
- minime - ouvert aux Minime, Benjamin et Poussin
- benjamin - ouvert aux Benjamin, Poussin et Mini Poussin
- poussin - ouvert aux Poussin et Mini Poussin

### **Article 3 : Organisation**

Les étapes du Trophée Départemental ont lieu le dimanche de 9h30 à 19h00 maximum, les convocations ne peuvent être annoncées avant 9h00 pour un début des matchs à 9h30.

Aucun match ne pourra commencer avant 9h30 et le dernier match de l'échéancier ne pourra être au-delà de 18 h30.

Le prix de l'inscription est fixé à 5€ par joueur.

Chaque étape doit être gérée par le logiciel Bad + (version 6). Pour la saison 2016-17, l'utilisation du logiciel de Badnet pourra être testée sur une ou plusieurs étapes.

Les matchs auront lieu en deux sets gagnants de 21 points selon les règles de la FFBaD.

Les inscriptions doivent avoir lieu par le site du Comité Départemental exclusivement via la passerelle BADNET.

En début de saison et cela jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation exceptionnelle pourra-être accordée par la commission Jeunes du Comité Départemental pour les joueurs dont le renouvellement est en cours. Dans tous les cas, les participants devront-être licencié(e)s le jour du tirage au sort. Le Juge arbitre officiant lors de l'étape devra veiller à vérifier que cette disposition s'applique.

Le nombre de joueurs maximum retenus ne devra pas être supérieur à neuf par terrains.

Un club disposant d'un équipement de sept terrains, ou plus, peut éventuellement recevoir deux catégories d'âges le même jour (sous réserve de validation par les Commissions Calendrier et Jeunes).



# Comité Départemental du Nord de Badminton

## Secteur Vie Sportive - Commission jeune

En cas de surnombre, les joueurs non retenus seront ceux ayant le moins de points au classement par point (CPPH), au jour du tirage au sort, en cas d'égalité, la date d'inscription sera prépondérante, et favorisera les premiers inscrits.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédent chaque manifestation.

Sur demande écrite ([viesportive.codep59@free.fr](mailto:viesportive.codep59@free.fr)), une dérogation pourra permettre un prolongement de la date limite des inscriptions soit au Mardi suivant à minuit. Seules les conditions suivantes autorisent ce report :

- Dysfonctionnement avéré du système des inscriptions
- Moins de 50 % du nombre de joueurs prévus  
(Exemple : 4 terrains x 9 enfants = 36 enfants prévus inscriptions reportable sur demande si moins de 18 enfants)

La composition des poules et la préparation du fichier de la compétition sont obligatoirement réalisés par les services du Comité Départemental et diffusés par ce dernier aux clubs et au juge arbitre officiant sur place.

**La date du CPPH retenue est celui du lundi précédent la compétition.**

Les horaires de convocation seront publiés avant le mardi soir minuit sur la page dédiée du site du Comité Départemental (<http://www.badnord.com/> onglet convocations (à droite) pour une clôture des inscriptions au dimanche et avant le mercredi soir minuit pour une clôture des inscriptions le mardi soir.

### **Article 4 : Hiérarchie et niveau**

Afin d'améliorer la qualité des rencontres entre les meilleurs joueurs, et éviter que les joueurs moyens ne rencontrent les plus forts dès le début des rencontres, chaque étape du Trophée Départemental Jeunes est découpée en trois groupes de niveau dans les conditions définies ci-dessous :

- **TOP A** composée des huit joueurs suivants les mieux classés (place 1 à 08 au CPPH) répartis en deux poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent en 1/2 finale. Les gagnants en finale et perdant en match de classement 3e/4<sup>e</sup> place.
- **TOP B** composée des huit joueurs suivants les mieux classés (place 9 à 16 au CPPH) répartis en deux poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent en 1/2 finale. Les gagnants en finale et perdant en match de classement 3e/4<sup>e</sup> place.
- **TOP C** comportant les joueurs restant, répartis en poules de trois ou quatre joueurs (priorité aux poules de 4). En sortie de poule, les deux premiers accèdent en 1/2 finale. Les gagnants en finale et perdant en match de classement 3e/4<sup>e</sup> place.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 13 pour les garçons et à 10 pour les filles, une seule division sera réalisée.

La confection des poules et des tableaux finaux doit être effectuée selon les règles suivantes, à savoir :

- 1 - La composition des poules doit être effectuée à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort, l'utilisation du système S, doit être privilégiée, les joueurs d'un même club ne doivent pas être dans la même poule, si possible, le joueur ayant le plus de point sera la tête de poule 1, le suivant tête de poule 2 etc...

Lorsque toutes les têtes de poules sont placées, le suivant est placé en 2eme place de la dernière poule, puis les suivants, en remontant vers la poule 1. On place alors les suivants dans l'ordre : de la poule 1 à la dernière poule.

- 2 - Pour les tableaux finaux, le respect de la protection des têtes de séries doit être choisi, deux premiers de poule ne peuvent se rencontrer en sortie de poule sauf conditions particulières.



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission jeune

## **Article 5 : Tenue vestimentaire**

Lors des différentes étapes du Trophée Départemental Jeunes, les officiels (Juge Arbitre, Arbitre) de la manifestation sont tenus d'appliquer le règlement fédéral applicable aux tenues vestimentaires.

## **Article 6 : Le volant officiel**

Pour chacune des étapes, le volant plumes sera à utiliser pour les joueurs évoluant en TOP A et TOP B. Chaque joueur fournira les volants en partage.

Le volant officiel sera le RSL 3 (à utiliser en cas de litige)

Conformément au règlement fédéral des compétitions, l'organisateur est tenu de tenir à disposition des participants un nombre de tubes de volants officiels qui pourra le cas échéant et sur demande mis à la vente à toute personne le sollicitant.

Si le club organisateur le souhaite, il peut proposer la fourniture des volants pour les finales.

Pour le TOP C, l'organisateur fournira l'ensemble des volants synthétique lors de l'échauffement et du tournoi.

Dans ce cas, le volant qui devra être utilisé sera le **YONEX MAVIS 300** (blanc ou jaune).

## **Article 7 : Les récompenses**

Pour chacune des étapes, les premiers et les seconds de chaque TOP reçoivent chacun une coupe par le club accueillant. Ce dernier peut, s'il le souhaite, offrir des récompenses, lots,... supplémentaires.

Dans tous les cas, ces récompenses doivent répondre à la législation en vigueur concernant les récompenses aux enfants mineurs.

## **Article 8 : Envoi des résultats**

Chaque club accueillant devra transmettre le fichier Bad+ **AVANT LE LUNDI SOIR** suivant le tournoi par Email à l'adresse suivante : [viesportive.codep59@free.fr](mailto:viesportive.codep59@free.fr)

**Attention :** Poona ne permet plus l'importation passé le délai de 48 h.  
Les résultats ne seront donc plus importés après ce délai.

## **Article 9 : Remise du « Trophée Départemental »**

Un « Trophée Départemental » récompensant les trois meilleurs joueurs, dans chaque catégorie d'âge, est mis en place. Celui-ci est remis officiellement lors d'une cérémonie de remise des récompenses.

Les points remportés par chaque joueur sont déterminés comme suit :

TOP A :	↵ Vainqueur	:	20 pts
	↵ Finaliste	:	16 pts
	↵ 3 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup>	:	12 pts
	↵ autres joueurs	:	8 pts
TOP B :	↵ Vainqueur	:	15 pts
	↵ Finaliste	:	12 pts
	↵ 3 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup>	:	9 pts
	↵ autres joueurs	:	6 pts
TOP C :	↵ Vainqueur	:	10 pts
	↵ Finaliste	:	8 pts
	↵ 3 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup>	:	6 pts
	↵ autres joueurs	:	4 pts



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission jeune

## **Article 10 : Les forfaits, les absences**

Comme le prévoit le règlement fédéral, toutes les absences lors d'un tournoi se doivent d'être justifiées par un certificat médical dans un délai maximum de 5 jours.

Ce document est à transmettre par courrier ou par mail à l'adresse ci-dessous, en y indiquant la date et le lieu de la compétition :

Comité Départemental du Nord de Badminton  
26, rue Denis PAPIN  
59560 VILLENEUVE D'ASCQ

Ou le mail : viesportive.codep59@free.fr

Sans justificatif, une amende de 5 € sera facturée au club dont dépend le joueur ainsi sanctionné.

## **Article 10 : La qualité de l'accueil**

Le club accueillant devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans de bonnes conditions:

- Ouverture de la salle suffisamment tôt. (1 heure avant)
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs.
- Prévoir une buvette pour toute la journée (sandwich, barres chocolatées, bonbon, boissons etc..)
- Prévoir une sono pour annonce et lancement des matchs.

Le club accueillant devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 1 personne tout au long de la compétition. La personne responsable de la table de marque devra obligatoirement avoir suivi une formation BAD + organisée par le Comité Départemental ou devront disposer en permanence de la présence d'une personne disposant du SOC (Stage Organisation Compétition).

Tous les tournois seront susceptibles d'être contrôlés par la commission Jeunes ou son représentant à tout moment. Les organisateurs ne respectant pas ce règlement pourront se voir refuser l'obtention de l'organisation de nouvelle compétition par le Comité Départemental ainsi que l'encaissement du chèque de caution.

## **Article 11 : Aide à l'organisation**

Un délégué Départemental peut-être nommé par la commission, afin d'aider à l'organisation, à la bonne marche du tournoi, et à la préparation de celui-ci. Il peut être le responsable du club accueillant.

Un arbitre par étape pourra être mis à disposition par le comité Départemental (selon disponibilité), dans ce cas les indemnités et frais kilométriques sont pris en charge par le Comité Départemental.  
(la restauration est à la charge accueillant)

## **Article 12 : Clause spécifique à la catégorie Poussin**

Sur décision Fédérale, les terrains destinés aux matchs des poussins seront aménagés de la manière suivante :  
La hauteur du filet sera fixée à 1,40 mètre. La longueur du terrain ne comportera pas le couloir du fond

## **Article 13 : Sanctions**

- ↳ Mise en ligne des convocations hors délai : 20 €
- ↳ Résultats envoyés dans la semaine suivante (après le lundi soir) amende de 50 €
- ↳ Non-respect du règlement : 20 €
- ↳ Forfait non justifié : 5€ / joueur au club du joueur



# Comité Départemental du Nord de Badminton

Secteur Vie Sportive - Commission jeune

## **Article 14 : Juges Arbitres**

Par obligation fédérale, la présence effective d'un juge arbitre est nécessaire sur toutes les manifestations sportives officielles y compris les tournois et compétitions dépendant des Comités Départementaux, à l'exception des interclubs Jeunes, seniors & vétérans, et des rencontres promotionnelles.

La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) est en charge de désigner les juges arbitres. (sur proposition du club)

Pour la saison 2016-17, les juges arbitres peuvent être du club accueillant la compétition.

Les indemnités du Juge Arbitre sont prises en charge par le club accueillant dans la limite du plafond fixé par le Comité Départemental du Nord.

Le Juge Arbitre peut être bénévole.

## **Article 15 : Conseil pendant les matchs (coaching)**

A compter du 01/09/2015 et conformément aux dispositions fédérales, les conseils (coaching) aux joueurs pendant le match est interdit en dehors des arrêts de jeu prévus (milieu de set (11) et fin du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> set) pour toutes les catégories jeunes.

## **Article 16 : Caution**

Un chèque de caution de 50 € est demandé pour chaque trophée organisé (un par catégorie organisé). Celui-ci est débité en cas de manquement au règlement (Art 13 Sanction).

